



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 21 janvier 2011

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-2	PLAGES NATURELLES & ARTIFICIELLES – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES – EXERCICE 2009 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
------	--

Une remarque sur la forme, vous savez pertinemment bien sur quoi elle porte, puisque vous essayez de vous justifier dans le rapport de présentation.

Cela fait des années que vous ne respectez pas les délais pour nous présenter les rapports d'activité.

L'année dernière, à la fin janvier 2010, nous avons étudié les rapports d'activité 2008, soit huit mois de retard.

Cette année, bis repetita, année 2011, rapports 2009 soit toujours huit mois de retard.

Allez-vous continuer encore longtemps à ne pas respecter la loi ?

Allez-vous continuer à ignorer les raisons qui induisent de tels retards ?

Allez-vous continuer à ne pas prendre de décisions pour ne plus vous retrouver dans de telles situations ?

Pour ce qui nous concerne, nous trouvons que la coupe a débordé et nous souhaiterions que notre rôle d'élu soit respecté.

Votre tentative de justification, en indiquant que les rapports sont arrivés tardivement, ne nous satisfait absolument pas.

En effet, hormis pour la plage des Pirates, tous les rapports sont arrivés en mairie entre le mois de juin et de juillet 2010.

Nous ne nions pas le fait que cela représente une masse de travail très importante surtout avec des dossiers incomplets. Bien évidemment, nous sommes satisfaits que l'intégralité des études soit menée à l'interne, pour la qualité des analyses et pour le gain financier.

Mais, malgré les deux embauches, n'est-il pas temps de se poser la question de l'adaptation des effectifs du service de la Commande publique ?

Ne voyez-vous pas le ridicule de la situation lorsque nous étudions l'exercice 2009 alors que la saison 2011 ne va pas tarder à démarrer ?

A quoi serviraient les remarques et analyses du service et des élus pour améliorer certaines choses alors que la saison 2010 est terminée ?

Vous semblez vous satisfaire que la totalité des redevances ont été mises en recouvrement. Evidemment que c'est une bonne chose, mais ce n'est quand même que le respect de la loi qui, dans le cas contraire, pourrait remettre en question la délégation.

A ce sujet, certains plagistes continuent à faire semblant d'ignorer la loi en ne respectant pas le travail d'homogénéité recherché par le service de la Commande publique.

Comment comprendre par exemple que certains arrivent à isoler la seule activité déléguée et que d'autres n'y arrivent toujours pas ?

Quand arrivera le moment où on abandonnera la mansuétude pour enfin exiger l'application stricte des règles ?

Nous vous rappelons qu'il existe des pénalités pour ceux qui ne présentent pas le rapport d'activité dans les règles de l'art.

De plus, lors des renouvellements des délégations, nous devrions mettre en exergue ces manquements pour les choix des exploitants.

Avant de terminer par quelques remarques sur le contexte de l'année 2009, nous aimerions savoir si le service de la Commande publique a étudié la proposition que nous vous avons faite lors de l'étude de l'exercice 2008.

Je la rappelle brièvement : **faire une étude économique précise et instaurer plus de tranches et une progressivité plus juste pour le calcul de la redevance sans plafonnement du chiffre d'affaires.**

Pour terminer, nous ferons quatre remarques concernant le contexte de l'année 2009.

Hormis une petite dizaine de plages pour lesquelles les exploitants galèrent un peu, nous trouvons un petit peu indécentes les plaintes, répétées d'année en année, des plagistes des plus grosses exploitations.

Comparés à des gens sans toit ou habitant dans des logements insalubres, à des privés d'emplois ne pouvant manger à leur faim ou autres situations de détresse, ces plagistes sont loin d'être les plus à plaindre.

Lorsque l'on entend que les coups de vent coûtent cher, on a envie de leur dire d'aller exploiter un chalet à la montagne.

Il est clair qu'en bord de mer, l'hiver, il y a du vent. D'ailleurs, si le sable des plages artificielles continue de disparaître, c'est que la nature, là aussi, fait son œuvre et qu'il serait peut-être temps de laisser les petites bandes de sable en accès libre.

Oui, les filets anti méduses coûtent chers, mais aujourd'hui, on ne peut plus continuer à dire que ce sont des achats exceptionnels qui plombent les finances, mais bien du matériel banal d'une plage, au même titre que les parasols ou les matelas.

Enfin, sur les problèmes de dégradation du pouvoir d'achat des clients et la paupérisation du tourisme estival, les lettres de doléances doivent être envoyées à l'entreprise MEDEF via sa filiale UMP.